



1164
24
1164 – CPR – EMS090

Déclaration des Performances
N°EMS090. Rév n°2

1. Code d'identification unique du produit type : **Elément de murs de soutènement en béton.**
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction : **Elément de mur de soutènement en béton** - date de fabrication : **voir marquage sur produit.**
3. Usage ou usage prévus : : **Mur en béton prévus pour une application structurelle de soutènement de terrain naturel , remblais et matériaux en vrac utilisés dans des ouvrages de bâtiment ou travaux de génie civil.**
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant : **GUIBOUT MATERIAUX, La Brindossière 61600 MAGNY LE DESERT.**
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire : **non applicable.**
6. Le ou les système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction : **2+.**
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée : **le CERIB, organisme notifié n° 1164 a réalisé l'inspection du système de contrôle de production en usine selon le système 2+, a délivré le certificat de conformité du contrôle de la production n° 1164 – CPR – EMS090 .**
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée : **non applicable.**
9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance à la compression du béton MPa	C25/30	EN 15258 : Version en vigueur
Résistance ultime à la traction et limite d'élasticité en traction des aciers	Aucune armature	
Résistance mécanique (par calcul)	Voir dossier de conception	
Résistance au feu (pour la capacité portante)		
Dispositions constructives		
Durabilité	Classe d'exposition : XC3, XD1 , XF1 Condition d'environnement : C	

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarés indiqués au point 9.

La présente déclaration est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Flers, le 1 octobre 2019.
Révision n°2 : 22 Mars 2024
Signé pour le fabricant et en son nom par :

François GUIBOUT
PDG